

FICHE D'INSCRIPTION Accueil de loisirs  
Enfants de 4 à 12 ans

Compléter une fiche par enfant

Fiche à envoyer accompagnée : - de la fiche sanitaire de liaison  
- de la photocopie du carnet de vaccination **avec le nom de l'enfant**  
- de l'attestation CAF précisant votre Quotient familial (Si inférieur à 1562)  
- de l'attestation de responsabilité civile pour les **loisirs extra-scolaires**  
- du règlement du coût total du séjour

**Responsable légal de l'enfant (\*) :**     Père             Mère             Tuteur

NOM Prénom (du responsable légal) : .....

Adresse : .....

Code postal : .....                                  Localité : .....

☎ Domicile : .....                                  ☎ Professionnel : .....

Adresse mail : .....

Profession du père : .....Employeur : .....

Profession de la mère : .....Employeur : .....

**Sécurité sociale :**

Numéro de sécurité sociale : .....

Régime d'affiliation (\*) :     LOCAL             GENERAL

**CAF :**

Quotient familial : .....

Numéro d'allocataire : .....

Régime (\*) :     GENERAL     MSA

**Enfant :**

NOM-PRENOM : .....

Date de naissance : .....

Age de l'enfant : .....

Sexe :     Féminin                                   Masculin

L'enfant est-il bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé ?     OUI     NON

Allergies alimentaires :             OUI                                   NON

Si oui fournir un certificat médical et compléter la fiche sanitaire.

Repas sans porc :                                   OUI                                   NON

\*cocher la case qui convient

Adresse si différente du responsable légal :

Rue : .....

Code postal : .....

Localité : .....

**Inscription :**

DATES SOUHAITEES : .....

PRIX : .....

Nous acceptons les bons CAF et chèques vacances, joints à la fiche d'inscription.

Le tarif le plus élevé sera appliqué aux familles ne justifiant pas de leurs revenus.

Mode de règlement :

Participation CE

Bons CAF

Espèces

Chèques vacances

Chèque

**Autorisations parentales :**

**Date :** .....

Je soussigné(e).....,

Responsable légal de l'enfant.....

Certifie avoir pris connaissance des conditions de vente et d'inscriptions.

OUI

NON

**Signature :**

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'approuver.

OUI

NON

**Signature :**

Autorise la direction du centre à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions chirurgicales (anesthésie comprise) en cas de nécessité. Accepte de payer l'intégralité ou la part des frais de séjours m'incombant ainsi que les frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.

OUI

NON

**Signature :**

Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports imprimés (brochures, panneaux) et multimédia (blog) réalisés par l'Association de l'Écomusée d'Alsace.

OUI

NON

**Signature :**

Autorise l'Écomusée d'Alsace à conserver les informations personnelles portées sur ce formulaire. Celles-ci seront uniquement utilisées en interne en cas de contrôle de la Caisse des Allocations Familiales et pour la diffusion des offres du centre pédagogique de l'Écomusée d'Alsace.

OUI

NON

**Signature :**

**Pour les enfants inscrits du 1<sup>er</sup> au 05 août 2022 « Des champs à la mine »**

Autorise mon enfant.....

à participer à la **sortie du 02 août 2022** organisée par le centre de loisirs et le carreau Rodolphe.

OUI

NON

**Signature :**

**Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :**

Nom : .....

Prénom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

**Tableau de suivi à joindre au dossier :**

<b>Documents à fournir</b>	<b>OUI</b>
Fiche d'inscription dûment complétée et signée	<input type="checkbox"/>
Fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée (Pas de mention « voir copie vaccins »)	<input type="checkbox"/>
Photocopie du carnet de vaccination <b>avec le nom de l'enfant</b>	<input type="checkbox"/>
Attestation de responsabilité civile pour les loisirs <b>extra-scolaires avec le nom, prénom et date de naissance de l'enfant</b>	<input type="checkbox"/>
Règlement du coût total du séjour	<input type="checkbox"/>
Tableau de suivi complété	<input type="checkbox"/>

**Si votre quotient familial est inférieur à 1562 :**

Attestation CAF précisant votre Quotient familial	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

**Si votre enfant est inscrit à la semaine du 01 au 05 Août 2022 :**

Autorisation de sortie « des champs à la mine »	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

## Conditions de vente à conserver

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, association inscrite au Registre des Associations de GUEBWILLER sous VOL. XVIII n° 1019, dont le siège social se situe à UNGERSHEIM (68190), chemin du Grosswald, ci-dessous dénommée « l'association » et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à une réservation de l'Accueil de loisirs sans hébergement, dénommée ci-après « l'acheteur ».

La confirmation de la réservation par l'acheteur implique son adhésion, sans réserve, aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toute autre condition sauf dérogation expresse de l'association.

### TARIFICATION

**Tarif normal** : le tarif comprend les activités, les repas, le goûter et les boissons.

**Quotient familial** : l'application du tarif correspondant au quotient familial <1562 implique la production du justificatif correspondant.

**Semaine de 4 jours** : le tarif correspondant à la semaine de 4 jours s'applique uniquement pour l'Accueil de Loisirs du 11, 12, 13 et 15 Juillet et l'Accueil de Loisirs du 16, 17, 18 et 19 Août 2022. L'inscription à 4 journées pour une autre période sera soumise à la tarification à la journée.

### INSCRIPTIONS

L'inscription se fait à la semaine ou sur 3 jours minimum.

### RESERVATIONS

#### Pré-réservation et Réservation

L'Association ne pratique pas de pré réservation. L'acheteur adresse à l'Association une fiche d'inscription complétée et signée, accompagnée du coût total de la prestation, des fiches sanitaires de liaison et d'une attestation d'assurance concernant les loisirs extra-scolaires. L'Association confirme la réservation dès réception de toutes les pièces. Cette réservation peut être effectuée soit par courrier, soit auprès de l'administration de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace directement, une semaine au moins avant la prestation.

### MODALITES DE PAIEMENT

#### Tarifs

Toutes les prestations sont payables intégralement au plus tard une semaine avant leur déroulement par chèque, espèces, bon CAF, chèques vacances, ou virement bancaire. L'Accueil de loisirs ne prendra l'enfant en charge que si le règlement a été effectué en totalité et si les fiches sanitaires de liaison ainsi que l'attestation d'assurance ont été remises.

### ANNULATION

Les versements ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un certificat médical attestant pour l'enfant concerné de son impossibilité à participer à la prestation. Le remboursement est effectué selon les périodes indiquées sur le certificat médical et ne concerne que l'enfant mentionné. Toute demande de remboursement accompagnée d'un certificat médical doit être adressée durant les 48h suivants la date de prestation sans quoi elle ne saura être prise en compte.

La direction de l'Association se réserve le droit d'annuler toute réservation si des cas de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignent, tels que, sans que cette liste soit exhaustive : incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, etc... Dans une telle hypothèse, l'association peut proposer une autre date de venue sur le site.

#### Assurances

L'association décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie, et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, les objets ou matériel apportés par l'acheteur. L'acheteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer de par sa présence sur le site.

#### Contestations

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'association dans un délai de 8 jours après la visite du client.

Litiges : à défaut de règlement amiable, les tribunaux de Colmar seront seuls compétents.